« Les aides financières 2018 pour la rénovation énergétique »

Espace INFO→ÉNERGIE Nancy Grands Territoires
nancygrandsterritoires@eie-lorraine.fr

AGENCE LOCALE DE L'ÉNERGIE ET DU CLIMAT
NANCY GRANDS TERRITOIRES
Tél. : 03 83 37 25 87 - info@alec-nancy.fr
www.alec-nancy.fr

SOMMAIRE

Introduction

Les Espaces INFO ENERGIE
Les conditions générales et critères de performance
Les différents parcours selon les profils
Les nouveautés en 2018

Les aides de l'Etat

La TVA à taux réduit (5,5%)
Le crédit d'impôts pour la Transition Energétique (CITE)
Les primes énergie (CEE)
L'éco prêt à taux 0 (éco PTZ)
L'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH)

Les bonifications locales

La Métropole Grand Nancy
Le Dispositif en Grand Est : « Climaxion »
La CC du Sel et du Vermois

Introduction

alec
AGENCE LOCALE DE L'ÉNERGIE ET DU CLIMAT
Nancy Grands Territoires

Les Espaces INFO ENERGIE

INFO→ ÉNERGIE GRAND EST

vos experts objectifs et indépendants

Des conseils gratuits sur la maîtrise de l'énergie

Conseiller les particuliers

- **Conseiller sur la maîtrise de l'énergie et les énergies renouvelables :** travaux d'isolation, de chauffage, de rénovation...
- **Présenter les équipements et matériaux** accessibles sur le marché.
- **Informer** sur les aides existantes.
- **Réaliser des calculs** afin de faciliter le choix entre différentes solutions : bilan thermique simplifié DIALOGIE®.
- **Orienter,** si nécessaire, vers l'ensemble des organismes, bureaux d'études ou entreprises susceptibles d'intervenir dans le domaine technique concerné par la demande...

La charte EIE de l'ADEME

Vidéo humoristique

Sensibiliser

- Les conseillers organisent **des conférences** et **des visites** de maisons économes en énergie. Ils participent à de nombreuses **foires** et **manifestations.**
- **Sensibilisation** et **information sur les éco-gestes**, actions simples du quotidien qui permettent de réduire la facture énergétique.

Tél. : 03 83 37 25 87 | info@alec-nancy.fr | www.alec-nancy.fr

LES AIDES FINANCIERES MOBILISABLES

Critères d'attribution

Quelles sont les conditions générales d'éligibilités ?

1. Bâtiment à usage ou future usage d'habitation,
2. Bâtiment de plus de 2 ans minimum,
3. Réalisation des travaux par un professionnel certifié « RGE »,
4. Respect des critères techniques sur les solutions mises en œuvre,
5. Ne pas augmenter la surface ou surélever l'habitation.

Des aides POUR TOUS sans condition de ressources !
D'autres conditions spécifiques existent selon les dispositifs…

LES AIDES FINANCIERES MOBILISABLES

Les critères de performance

Isolation des parois opaques (pose comprise)	Critères techniques	Précisions	Plafond de dépenses
Planchers bas sur sous-sol, sur vide sanitaire ou sur passage ouvert	$R \geq 3$ [m².K/W]	Le coefficient R correspond à la résistance thermique évaluée selon les normes NF EN 12664, NF EN 12667 ou NF EN 12939 pour les isolants non réfléchissants ou selon la norme NF EN 16012 pour les isolants réfléchissants	Isolation par l'extérieur 150 € TTC/m²
Murs en façade ou en pignon	$R \geq 3{,}7$ [m².K/W]		
Toitures-terrasses	$R \geq 4{,}5$ [m².K/W]		Isolation par l'intérieur 100 € TTC/m²
Planchers de combles perdus	$R \geq 7$ [m².K/W]		
Rampants de toiture et plafonds de combles	$R \geq 6$ [m².K/W]		

Isolation des parois vitrées	Critères techniques	Précisions
Fenêtres ou portes-fenêtres (tous matériaux)	$Uw \leq 1{,}3$ [W/m².K] et $S_w \geq 0{,}3$	Coefficients Uw et Ud évalués selon la norme NF EN 14351-13 Coefficient S_w évalué selon la norme XP P 50-777 Coefficient Ug évalué selon la norme NF EN 1279
	$Uw \leq 1{,}7$ [W/m².K] et $S_w \geq 0{,}36$	
Fenêtres en toiture (tous matériaux)	$Uw \leq 1{,}5$ [W/m².K] et $S_w \leq 0{,}36$	
Vitrages de remplacement à isolation renforcée sur menuiseries existantes	$Ug \leq 1{,}1$ [W/m².K]	
Pose d'une seconde fenêtre à double vitrage renforcé sur une baie existante	$Uw \leq 1{,}8$ [W/m².K] et $S_w \geq 0{,}32$	

LES AIDES FINANCIERES MOBILISABLES

Les critères de performance

Chaudières	Critères techniques
Chaudières à haute performance énergétique, systèmes mixtes ou systèmes combinés Puissance ≤ 70 kW	Etas ≥ 90 % ou 91% (fioul THPE)
Chaudière à haute performance énergétique Puissance > 70 kW	Efficacité utile à 100 % de la puissance thermique nominale ≥ 87 % ET efficacité utile à 30 % de la puissance thermique nominale ≥ 95,5 %
Chaudières à micro-cogénération gaz	Puissance électrique ≤ 3 kVA

Équipements de chauffage ou de production d'eau chaude sanitaire	Critères techniques	Précisions
Équipements fonctionnant au bois ou autres biomasses : Poêles Foyers fermés et inserts de cheminées intérieures Cuisinières utilisées comme mode de chauffage	Concentration en monoxyde de carbone : CO ≤ 0,3 % Rendement énergétique ≥ 70 % Émission de particules : PM ≤ 90 mg/Nm³ Indice de performance environnementale : I' ≤ 1	CO et rendement calculés selon les normes NF EN 13240, NF EN 14785, NF EN 15250, NF EN 13229 ou NF EN 12815 PM calculé selon la méthode A1 de la norme CEN/TS 15883
Chaudières bois ou biomasses de puissance < 300 kW	Seuils de la classe 5	Norme NF EN 303.5
Équipements fonctionnant à l'énergie hydraulique	-	-

LES AIDES FINANCIERES MOBILISABLES

Les critères de performance

Équipements de chauffage ou de production d'eau chaude sanitaire : capteurs solaires	Critères techniques par usage		Plafond de dépenses par m²
Équipements de chauffage seul ou associé à l'ECS	CSTbat ou Solar Keymark ou équivalente	Efficacité énergétique saisonnière ≥ 90 %	Capteurs solaires à circulation de liquide produisant uniquement de l'énergie thermique 1000 € TTC/m²
Équipements de fourniture d'eau chaude sanitaire (ECS) seule ou associée à la production de chauffage		Production d'ECS : Efficacité énergétique en fonction du soutirage M : ≥ 65 % L : ≥ 75 % XL : ≥ 80 % XXL : ≥ 85 %	Capteurs solaires à air produisant uniquement de l'énergie thermique 400 € TTC/m²
Capteurs solaires		Productivité en W/m² de surface de capteur calculé avec un rayonnement (G) de 1000W/m² ≥ à Thermiques à circulation liquide : 600 W/m² Thermiques à air : 500 W/m² Hybrides thermiques et photovoltaïques à circulation liquide : 500 W/m² Hybrides thermiques et photovoltaïques à air : 250 W/m²	Capteurs solaires à circulation de liquide hybrides produisant de l'énergie thermique et électrique 400 € TTC/m² dans la limite de 10 m² Capteurs solaires à air hybrides produisant de l'énergie thermique et électrique 200 € TTC/m² dans la limite de 20 m²
Ballon d'eau chaude solaire		Si ballon ≤ 2000 L, coefficient de perte $S < 16{,}66 + 8{,}33 \times V^{0{,}4}$ (volume du ballon)	

LES AIDES FINANCIERES MOBILISABLES

Les critères de performance

Pompes à chaleur, autres que air-air, dont la finalité est la production de chaleur ou d'eau chaude sanitaire	Critères techniques	Précisions
PAC air-eau	Basse température : Etas ≥ 126 % Haute ou moyenne température : Etas ≥ 111 %	Intensité de démarrage maximale de 45 A en monophasé ou de 60 A en triphasé lorsque la puissance est inférieure à 25 kW
PAC géothermique eau-eau (y compris l'échangeur de chaleur souterrain + pose)		
PAC géothermique sol-eau (y compris l'échangeur de chaleur souterrain + pose), temp. du bain 4 °C, norme EN 15879-1, temp. de condensation 35 °C		
PAC géothermique sol-sol (y compris l'échangeur de chaleur souterrain + pose), temp. évaporation – 5 °C, temp. de condensation 35 °C		
Chauffe-eau thermodynamique (production d'eau chaude sanitaire)	Profil de soutirage: M / L / XL Efficacité énergétique: 95 % / 100 % / 110 %	

LES AIDES FINANCIERES MOBILISABLES

Les critères de performance

* Appareils de régulation de chauffage éligibles	
Appareils installés dans une maison individuelle	Systèmes permettant la régulation centrale des installations de chauffage prenant en compte l'évolution de la température d'ambiance de la pièce ou de la température extérieure, avec horloge de programmation ou programmateur mono ou multizone
	Systèmes permettant la régulation individuelle terminale des émetteurs de chaleur (robinets thermostatiques, robinets à commande électrique, etc.)
	Systèmes de limitation de la puissance électrique du chauffage électrique en fonction de la température extérieure
	Systèmes gestionnaires d'énergie ou de délestage de puissance du chauffage électrique
Appareils installés dans un immeuble collectif	Appareils de régulation de chauffage installés dans une maison individuelle énumérés ci-dessus
	Matériels nécessaires à l'équilibrage des installations de chauffage permettant une répartition correcte de la chaleur délivrée à chaque logement
	Matériels permettant la mise en cascade des chaudières, à l'exclusion de l'installation de nouvelles chaudières
	Systèmes de télégestion de chaufferie assurant les fonctions de régulation et de programmation du chauffage
	Systèmes permettant la régulation centrale des équipements de production d'eau chaude sanitaire dans le cas de la production combinée d'eau chaude sanitaire et d'eau destinée au chauffage

Régulation, distribution	Critères techniques
Calorifugeage d'une installation de production ou de distribution de chaleur ou d'ECS	Isolant de classe ≥ 3 (selon la NF EN 12828)
Appareils de régulation, programmation pour le chauffage ou l'eau chaude sanitaire prenant en compte l'évolution de la température d'ambiance de la pièce ou de la température extérieure	Liste exhaustive *

LES DIFFERENTS PARCOURS

Grand Nancéiens réalisant des travaux d'économies d'énergie

Guichet unique :
03.54.50.20.40

Maison de l'Habitat et du Développement Durable du Grand Nancy

Sous condition de ressources

PARCOURS «AGILITÉ»

Pour certains travaux uniquement :
- isolation des murs,
- isolation des rampants,
- pose d'un chauffage performant.

Grand Nancy Habitat + alec

Aide de l'Anah : «Habiter Mieux Agilité»

Aides complémentaires :
- Primes énergie (CEE)
- Eco prêt à taux zéro
- Crédit d'impôts

PARCOURS «SÉRÉNITÉ»

Pour tous les travaux permettant un gain énergétique de 25% minimum.

Grand Nancy Habitat + alec

Aide de l'Anah : «Habiter Mieux Sérénité»

Aides complémentaires :
- Eco prêt à taux zéro
- Crédit d'impôts

Sans condition de ressources

PARCOURS «CLASSIQUE»

Pour tous les travaux

alec

Aides mobilisables :
- Primes énergie (CEE)
- Eco prêt à taux zéro
- Crédit d'impôts

LES NOUVEAUTES 2018

- ✓ Nouvelle période triennale des primes CEE = cours du kWhcumac en stagnation ou en baisse (systèmes et combles).
- ✓ Les devis signés et acompte versés jusqu'au 31/12/17 pour l'installation d'une chaudière HPE fioul, le changement de fenêtres ou de vitrages, l'installation de volets isolants ou porte d'entrée sont éligibles à un taux de 30% de CITE, même si les travaux sont facturés en 2018 .
- ✓ A partir du 1er janvier l'installation d'une chaudière HPE fioul, le remplacement de porte d'entrée, de volets, de vitrages ou de fenêtres DV ne seraient pas éligibles au CITE.
- ✓ Le programme Habiter Mieux « Agilité » des aides de l'Anah se cumulent avec les primes CEE.
- ✓ Nouveau dispositif de l'Etat « Coup de pouce » à partir du 1er avril 2018, ex : 3 000 € pour l'installation d'une chaudière bois en remplacement d'une chaudière fioul (sous condition de ressources).

LES NOUVEAUTES 2018

- ✓ Du 1er janvier au 30 juin : l'installation d'une chaudière THPE (ETAS > 91%) fioul, le remplacement de fenêtres SV seraient éligibles au CITE à hauteur de 15% de la dépense éligible.
- ✓ A partir du 1er juillet : l'installation d'une chaudière THPE fioul, le remplacement de fenêtres SV ne seraient plus éligibles au CITE sauf pour les devis signés et acomptes versés avant le 30/06.
- ✓ Le taux de TVA à 5,5% est maintenu pour les travaux qui ne sont plus éligibles au CITE.
- ✓ Le remplacement des fenêtres DV, l'installation de volets isolants et de porte d'entrée isolante restent éligibles à l'éco prêt à taux zéro.
- ✓ De nouvelles dépense éligibles :
  - ✓ audit énergétique et frais,
  - ✓ droit de raccordement à un réseau de chaleur.

alec
AGENCE LOCALE DE L'ÉNERGIE ET DU CLIMAT
Nancy Grands Territoires

INFO→ ÉNERGIE GRAND EST

Les aides de l'État

1. La TVA à taux réduit

LES AIDES FINANCIERES MOBILISABLES

La TVA à taux réduit

Les conditions :

- Bâtiment à usage, ou futur usage, d'habitation de plus de 2 ans,
- Travaux fournis et posés par un professionnel.
- Pour les travaux réalisés sur une période de 2 ans.

Le client doit attester du respect des conditions d'application du taux intermédiaire ou réduit de TVA via une attestation simplifiée avant la facturation.

LES AIDES FINANCIERES MOBILISABLES

La TVA à taux réduit

5,5% pour les :

- **travaux d'économie d'énergie éligibles au CITE** (fourniture, installation, pose, entretien et maintenance).
- **travaux indissociables** facturés 3 mois avant ou après

= voir la liste (annexe).

http://bofip.impots.gouv.fr/bofip/9417-PGP.html?identifiant=BOI-TVA-LIQ-30-20-95-20140225

la fourniture et la pose initiales ou le remplacement des équipements concernés, **ainsi que la création d'ouvertures dans une paroi (mur ou toiture)** pour installer une fenêtre ou une porte bénéficient du taux réduit.

http://bofip.impots.gouv.fr/bofip/1666-PGP.html#1666-PGP_20_04

Une opération « pose à 1€, pose gratuite ou offerte » rentre dans le cadre d'une **offre promotionnelle, une TVA à 5.5% s'applique sur l'ensemble.** Hors de ce cadre, c'est une TVA à 20% qui s'applique sur l'ensemble..

LES AIDES FINANCIERES MOBILISABLES

La TVA à taux réduit

20 % pour les travaux :

- **Les surélévation et les extensions de + de 10% de la surface de plancher existante.**
- **de remise à neuf à plus de la moitié du gros œuvre de plus d'1 des 3 catégories suivantes :**
  - fondations,
  - éléments hors fondations déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage : murs porteurs et charpente.
  - façades (hors ravalement).
- **de remise à neuf à plus de 2/3 du second œuvre de plus de 5 des 6 catégories suivantes :** planchers intermédiaires, cloisons intérieures, huisseries extérieures, installations électrique, de plomberie et de chauffage.

Appréhension des parts par le demandeur (client) non précisée :

- Au prorata des surfaces,
- Au prorata des coûts.

alec
AGENCE LOCALE DE L'ÉNERGIE ET DU CLIMAT
Nancy Grands Territoires

INFO→ ÉNERGIE GRAND EST

2. Le Crédit d'Impôt pour la Transition Énergétique

LES AIDES FINANCIERES MOBILISABLES

Zoom sur le CITE

Les conditions spécifiques :

- Être occupant du logement (propriétaire, à tire gratuit, usufruit, locataire)
- Résidence principale de plus de 2 ans
- **Facture fourni posé un professionnel certifié RGE mentionnant la date de visite préalable (devis)**
- Ne pas avoir déjà consommé son plafond de dépenses.

Plafond de dépenses glissant sur 5 ans :
8 000 € pour une personne seule, 16 000 € pour un couple, 400 € supplémentaires par personnes à charge (plafonné à 17 200 €).

LES AIDES FINANCIERES MOBILISABLES

Zoom sur le CITE

Voir la liste des dépenses éligibles et les conditions techniques

RESPECT OBLIGATOIRE DES CRITERES TECHNIQUES

Dépenses TTC spécifiques = jamais l'ensemble du coût total de la prestation !

- Isolation parois opaques donnant sur l'extérieur ou locaux non chauffés, vitrées en remplacement de simple vitrage,
- Systèmes de chauffage et de production d'ECS (HPE, THPE et EnR),
- Systèmes de production d'électricité à partir d'EnR,
- Appareils de régulation,
- Diagnostics de Performance Energétique (DPE) et Audits énergétiques*.

** « Les professionnels réalisant l'audit énergétique doivent être : soit un bureau d'études qualifié RGE Etudes en audit énergétique, soit un architecte ayant suivi des formations FEEBAT, soit une entreprise certifiée "offre globale" par les organismes CEQUAMI ou CERTIBAT. »*
*L'**audit énergétique** doit comprendre : un recueil d'information ; une synthèse des données recueillies ; une modélisation du bâtiment ; une liste de préconisations visant à améliorer la performance et la gestion des équipements ; des recommandations visant à inciter les occupants à développer des comportements sobres énergétiquement ; des propositions de travaux, qui comprennent deux scénarios de travaux améliorant la performance énergétique : un scénario en une étape visant une baisse des consommations d'au moins 30 % des consommations d'énergie primaire, ou une consommation après travaux inférieure à 330 kWhEP/m².an si la consommation d'énergie primaire avant travaux est supérieure à cette valeur, et un scénario permettant d'atteindre le niveau BBC rénovation en quatre étapes au maximum ; un rapport de synthèse.*

LE PLAN DE FINANCEMENT

Zoom sur le CITE

- Taux de 30 % sur les dépenses TTC
  - Matériel : systèmes (hors chaudière fioul).
  - Matériel et pose : isolation mur, toit, sol.
- Taux de 15 % sur les dépenses TTC
  - Matériel : fenêtre et chaudière fioul.

<u>Pour l'isolation</u> : systèmes d'accroche et de fixation, revêtements et parements (enduits et plâtres) hors éléments d'habillage et décoratifs (peinture, enduits de finition, bardage) plafonné à 100 € TTC/m² pour l'ITI et 150 € TTC/m² pour l'ITE déduction faite des primes.

<u>Pour les systèmes EnR</u> : les ballons d'hydro-accumulation (ballon tampon)

http://bofip.impots.gouv.fr/bofip/3758-PGP

LES AIDES FINANCIERES MOBILISABLES

Zoom sur le CITE

Comment ça marche ?

Se déclare au moment de la déclaration d'impôts sur le revenus **l'année suivante la facturation des travaux déduction faite des primes touchées.**

Remplir un formulaire CERFA 2042 intitulé : Qualité environnementale de la résidence principale.

Ne pas joindre la facture (déclaratif sauf en cas de contrôle).

3. Les Certificats d'Économie d'Énergie

LES AIDES FINANCIERES MOBILISABLES

Zoom sur les primes CEE

<u>Les conditions spécifiques :</u>

- Tous les propriétaires (occupants ou bailleurs),
- Pour tous types de résidences (principales ou secondaires),
- A demander (s'engager dans un dispositif) avant de signer un devis,
- Quelque soit le taux de TVA,

LES AIDES FINANCIERES MOBILISABLES

Zoom sur les primes CEE

Les organismes :

1. Les fournisseurs d'énergie

2. En partenariat avec les fournisseurs d'énergie :
L'ANAH via « Habiter Mieux Sérénité » uniquement pour les propriétaires occupants,
Certaines collectivités comme le Grand Nancy,
Certaines grandes surfaces alimentaires et de bricolage,
Certains professionnels du bâtiment,
Des structures collectives et ou courtiers.

Critères de choix : le montant, le type de prime, le professionnel, le délais.

alec
AGENCE LOCALE DE L'ÉNERGIE ET DU CLIMAT
Nancy Grands Territoires

LES AIDES FINANCIERES MOBILISABLES

Montants des primes CEE

INFO→ ÉNERGIE GRAND EST

Type de travaux	Offres standards (fournisseurs et autres)		Grand Nancy	
Mode de chauffage	Électricité	Combustible	Électricité	Combustible
Volet isolant	1,6 € / u.	2,6 € / u.	-	-
Fenêtre	10 à 21 € / u.	16 à 33 € / u.	-	-
Isolation toit	3 à 6 € / m² **Travaux à 0 ou 1 €**	5 à 9 € / m² **Travaux à 0 ou 1 €**	7 € / m²	
Isolation mur	5 à 10 € / m²	7,5 à 15 € / m²	10 € / m²	15 € / m²
Isolation plancher bas	6 à 12 € / m²	9 à 18 € / m²	12 € / m²	17 € / m²
Chaudière à haute performance énergétique	-	de 50 à 300 € * **800 €**	-	de 100 € à 290 € *
PAC air/eau ou eau/eau	111 à 512 € *	-	de 200 € à 500 € *	-
PAC air/air	de 76 à 600 € *	-	-	-
Chauffe eau thermodynamique	40 à 70 € *		-	
Chauffe eau solaire	45 à 75 €		-	
Appareil indépendant de chauffage au bois	60 à 120 € *		500 ou 750 €	
Radiateur électrique	de 6 à 10 € / u. **50 € / u.**		-	
Chaudière bois	280 à 570 € * **1300 €**		600 €	
Ventilation mécanique	80 à 170 €		80 à 250 €	
Appareil de régulation	**100 €**	75 à 145 €	-	

* Selon le type d'habitat et d'énergie.
Dans le cadre de la charte « Coup de pouce économie d'énergie » (jusqu'au 31/03/2018)

ATTENTION
EN FONCTION DE VOS RESSOURCES, CES PRIMES PEUVENT ÊTRE MULTIPLIÉES **X 2**

Tél. : 03 83 37 25 87 | info@alec-nancy.fr | www.alec-nancy.fr

Source : ALEC Nancy Grands Territoires

LES AIDES FINANCIERES MOBILISABLES

Zoom sur les primes CEE

Important à retenir :

- **A DEMANDER (inscription) AVANT DE SIGNER UN DEVIS !**
- **Sans condition de ressources.**
- **Mêmes critères techniques de performance que le crédit d'impôts (**Sauf pour les murs donnant sur locaux non chauffés et les chaudières**).**
- **Offres de primes sur les travaux plus larges que pour le crédit d'impôts.**
- **Offres non limitées en nombre ou surface.**
- **Cumulable avec le Crédit d'impôts mais à déduire de la dépense éligible.**

Pour optimiser la dépense et le montant du crédit d'impôts : déduire la quote-part de la prime correspondant au coût de la dépense éligible sur la dépense totale des travaux.

4. L’éco prêt à taux zéro

LES AIDES FINANCIERES MOBILISABLES

Zoom sur l'éco PTZ

Finance les travaux de performance énergétique dans des logements d'avant 1990, à condition de réaliser un bouquet de travaux d'au moins deux opérations (sauf pour l'éco PTZ Collectif) parmi les 6 catégories suivantes (option 1) :

1. isolation du toit (100%),
2. isolation des murs extérieurs (au moins 50%),
3. changement des fenêtres, des volets et porte d'entrée (au moins 50%),
4. chaudière à Haute Performance Energétique,
5. systèmes à EnR (bois et PAC),
6. Systèmes de production d'ECS par EnR : CESI et CETI.

SE DEMANDE EN PHASE DEVIS ACCOMPAGNE D'UN FORMULAIRE A COMPLETER

Attention nouveaux FORMULAIRES DEVIS et FACTURE 2018 non parus
S'arrête le 31 décembre 2018...

LES AIDES FINANCIERES MOBILISABLES

Zoom sur l'éco PTZ

- Finance le(s) travaux permettant d'atteindre une **performance globale** (option 2) < 150 kWh/m².an ou < 80 kWh/m².an (si > ou < 180 kWh/m².an) selon une étude thermique Th C E Ex.

- **Finance les travaux indissociablement liés et/ou complémentaires** aux travaux de performance énergétique
(différents des travaux induits de la TVA à 5,5%)

Exemples : VMC, isolation plancher bas, volets, porte d'entrée, électricité, échafaudages, dépose/repose éléments (radiateurs, tuiles, etc.), couverture si sarking, études, AMO/Moe, etc.

VOIR LES TABLEAUX DES TRAVAUX INDUITS ET COMPLEMENTAIRES (en ANNEXES / décret n°2014-1438 du 2 décembre 2014)

LES AIDES FINANCIERES MOBILISABLES

Zoom sur l'éco PTZ

Montant de l'éco PTZ :

Type d'actions	Montant maximal du prêt	Durée de remboursement
Bouquet de 2 travaux	20 000 €	10 ans
Bouquet de 3 travaux	30 000 €	15 ans
Performance énergétique globale	30 000 €	15 ans

Depuis le 1er juillet 2016, il est possible de solliciter un **éco prêt à taux zéro complémentaire** dans les 3 ans suivants l'émission du premier éco PTZ.

Exemple : Une personne sollicitant en 2017 un éco PTZ de 17 000 € pour un bouquet de 2 travaux peut solliciter, jusqu'en 2020, 10 000 € maximum supplémentaire pour une 3ème action (les 2 éco PTZ ne peuvent dépasser 30 000 €).

LES AIDES FINANCIERES MOBILISABLES

Zoom sur l'éco PTZ

Sans condition de ressources même si cumul avec le crédit d'impôt sur les mêmes travaux

Gain d'un 0% par rapport à un taux actuel :

1 000 à 1 500 € d'intérêt par rapport à un prêt travaux si 20 000 € sur 10 ans,
3 000 à 3 500 € d'intérêt par rapport à un prêt travaux si 30 000 € sur 15 ans.

LES AIDES FINANCIERES MOBILISABLES

Zoom sur l'éco PTZ

L'éco PTZ Collectif dédié aux copropriétés est disponible pour financer les travaux sur les parties communes dès 1 seule opération de travaux (parmi les 6 précédemment citées).

Type d'actions	Montant maximal du prêt	Durée de remboursement
Action seule	10 000 €	10 ans
Bouquet de 2 travaux	20 000 €	10 ans
Bouquet de 3 travaux	30 000 €	15 ans
Performance énergétique globale	30 000 €	15 ans

Comme pour l'éco PTZ individuel, il est possible de solliciter un éco PTZ complémentaire dans un délai d'1 an à compter de l'émission du prêt.

Exemple : Un copropriétaire faisant appel à l'éco PTZ collectif de 8 000 € pour l'isolation de la façade peut demander un éco PTZ complémentaire individuel de 10 000 € maximum pour le changement de ses fenêtres.

5. L'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH)

LES AIDES FINANCIERES MOBILISABLES

Zoom sur l'ANAH

Pour les **propriétaires occupants** réalisant des travaux de performance énergétique, c'est le dispositif « Habiter Mieux » :

- Logement de plus de 15 ans,
- Sous conditions de ressources.
- Pour les « modestes » : aides de 35 % (plafonné à 7 000 € HT de dépenses éligibles).
- Pour les « très modestes » : aides de 50% (plafonné à 10 000 € HT de dép. éligibles).

Nombre de personnes composant le ménage	Ménages aux ressources très modestes (€)	Ménages aux ressources modestes (€)
1	14 508	18 598
2	21 217	27 200
3	25 517	32 710
4	29 809	38 215
5	34 121	43 742
Par personne supplémentaire	+ 4 301	+ 5 510

LES AIDES FINANCIERES MOBILISABLES

Zoom sur l'ANAH

Pour les **propriétaires occupants** réalisant des travaux de performance énergétique, c'est le dispositif « Habiter Mieux Agilité » :

- Réservé aux maisons individuelles pour les travaux suivants :
  - Isolation des rampants de toiture,
  - Isolation des murs,
  - Installation de chaudières ou autre mode de chauffage.

- **Cumulable avec les primes CEE.**

LES AIDES FINANCIERES MOBILISABLES

Zoom sur l'ANAH

Pour les **propriétaires occupants** réalisant des travaux de performance énergétique, c'est le dispositif « Habiter Mieux Sérénité » :

- Passage par un opérateur obligatoire,
- Gain énergétique des travaux de 25% minimum,
- Prime bonifiée de 10% du montant de la subvention Anah

plafonnée à :

- 1 600 € pour les « modestes »,
- 2 000 € pour les « très modestes »,
- + bonifications locales des collectivités (ex : 500 € sur Nancy et 250 € sur le Grand Nancy).

- **Non cumulable avec les primes CEE.**

LES AIDES FINANCIERES MOBILISABLES

Zoom sur l'ANAH

Pour les **propriétaires bailleurs** réalisant des travaux de performance énergétique :

- Garantir une amélioration énergétique du logement d'au moins 35%
- Logement de plus de 15 ans loué pendant au moins 9 ans.
- Aides de 15 à 35% du montant HT des travaux plafonné à 60 000 €.
- Loyer conventionné à un locataire devant respecter un certain plafond de ressources.

LES AIDES FINANCIERES MOBILISABLES

Zoom sur l'ANAH

Pour les **copropriétés fragiles** réalisant

des travaux de performance énergétique :

- Taux d'impayés > 8% + classe énergétique > D
- Gain énergétique > 35%
- Financement d'une ingénierie (AMO, Moe, archi) : 180€ HT/logement
- Financement des travaux : 25% plaf. À 15 000 € HT / logement

Les bonifications locales

LES AIDES FINANCIERES MOBILISABLES

Les aides des collectivités locales

Programme « PLANETE » du Grand Nancy : aides sur l'installation d'énergies renouvelables (100 € / m² de solaire thermique et 50 € pour la récupération d'eau de pluie).

+ Communes du Grand Nancy,

surtout sur le solaire thermique

(100 à 150 € /m²).

+ Bonification de GrDF (400 €) pour tous nouveaux clients

gaz installant une chaudière gaz à condensation

LES AIDES FINANCIERES MOBILISABLES

Les aides des collectivités locales

Bâtiment de plus de 20 ans avec façades visibles de la voie publique

- Travaux réalisés par une entreprise agréée

- Ravalement de façades : simple peinture	10 % du montant des travaux dans la limite de 1 700 €.
- Ravalement plus lourd (voir règlement intérieur)	20 % du montant des travaux dans la limite de 1 700 €.
- Pose d'une ITE d'une superficie jusqu'à 200 m^2	35 % du montant des travaux dans la limite de 3 000 €.
- Pose d'une ITE d'une superfice supérieur à 201 m^2	35 % du montant des travaux dans la limite de 4 500 €.

alec
AGENCE LOCALE DE L'ÉNERGIE ET DU CLIMAT
Nancy Grands Territoires

INFO→ ÉNERGIE GRAND EST

Dispositif de soutien à la rénovation des copropriétés

AVEC LE SOUTIEN DE

climaxion
anticiper • économiser • valoriser

ADEME
Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

Préfet de la Région Grand Est

Union européenne

Grand Est
ALSACE CHAMPAGNE-ARDENNE LORRAINE

Tél. : 03 83 37 25 87 | info@alec-nancy.fr | www.alec-nancy.fr

LES AIDES FINANCIERES MOBILISABLES

Dispositif soutien rénovation copropriété Climaxion

Les aides financières à l'accompagnement

Le dispositif porté par le programme CLIMAXION (partenariat ADEME-Région Grand Est) permet de financer les prestations d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) proposant une ingénierie technique, sociale et financière à destination des copropriétés pour favoriser l'émergence de projets de rénovation en copropriété.

Subvention de **70%** de la mission plafonnée à **4 500 € d'aide**.

Cette mission devra répondre au cahier des charges mise en place par le programme CLIMAXION.

LES AIDES FINANCIERES MOBILISABLES

Dispositif soutien rénovation copropriété Climaxion

Les aides financières pour les travaux : bouquet de travaux indispensable + amélioration du système de ventilation

Bouquet de travaux		Mur	Plancher Bas	Toiture	Montant aide au logement 2017-2018	Montant aide au logement 2019 - 2020
Bouquet 3 travaux	Mur – Plancher - Toiture	X	X	X	2 500 €	1 700 €
Bouquet 2 travaux	Mur- Toiture	X		X	1 500 €	1 000 €
	Mur - Plancher	X	X		1 200 €	800 €

+ 20% supplémentaire si utilisation d'éco-matériaux

+ bonus de 1 000 €/logement si remplacement des menuiseries

Aide plafonnée à 60 logements

LES AIDES FINANCIERES MOBILISABLES

Dispositif soutien rénovation copropriété Climaxion

Pour obtenir cette subvention sur les travaux, la copropriété devra :

- Faire appel à un maître d'œuvre pour la rédaction d'un mémoire technique, pour suivre les travaux et fournir un état des réglages des systèmes énergétiques à la livraison des travaux,
- Réaliser un bouquet de 2 travaux minimums + amélioration du système de ventilation,
- Réaliser un test d'étanchéité à l'air AVANT et APRES travaux,
- Veiller à ce que les travaux répondent aux exigences techniques fixées par le dispositif.

Ce qu’il faut retenir

LES AIDES FINANCIERES MOBILISABLES

Ce qu'il faut retenir

- ***Bien s'informer* en amont (PRIS)**
- ***Un maximum de détails* sur le devis**
- ***Toujours au moins une aide financière* sans conditions de ressources**
- ***Les dispositifs, les conditions, les montants évoluent chaque année***
- ***Les aides peuvent diminuer le coût des travaux de 30% en moyenne***

Quand demander les aides ?

LES AIDES FINANCIERES MOBILISABLES

Le timing

AVANT les devis

(dire au client de s'engager dans un dispositif dès la visite sur site avant de rédiger et de lui envoyer le devis)

- Primes CEE

AVANT la réalisation des travaux AVEC les devis

- ANAH
- Prêts 0%
- CCE
- Aides communales

APRES les travaux AVEC les factures

- Crédit d'impôts

alec
AGENCE LOCALE DE L'ÉNERGIE ET DU CLIMAT
Nancy Grands Territoires

INFO→ ÉNERGIE GRAND EST

Les bonnes questions à se poser à la vue d'un devis ?

LES AIDES FINANCIERES MOBILISABLES

Les bonnes questions à se poser

- ***Les solutions techniques* proposées sont-elles éligibles aux aides ?**
- ***Les critères techniques* d'éligibilité sont-ils bien précisés ?** *(ex : fenêtres de toit lors d'une couverture)*
- ***La pose* était-elle bien *séparée* de la fourniture ?**
- ***Les m² d'isolant apparaissent-ils ?***
- ***Quels sont les travaux induits*, indissociablement liés aux travaux de performance énergétique ?**

alec
AGENCE LOCALE
DE L'ÉNERGIE
ET DU CLIMAT
Nancy Grands Territoires

INFO→ ÉNERGIE
GRAND EST

AGENCE LOCALE DE L'ENERGIE ET DU CLIMAT
NANCY GRANDS TERRITOIRES
10, PROMENADE EMILIE DU CHÂTELET
54000 NANCY / 03.83.37.25.87
WWW.ALEC-NANCY.FR

PERMANENCES À LA **MAISON DE L'HABITAT**
ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DU GRAND NANCY,
LES **MARDIS, JEUDIS & VENDREDIS** DE 9H À 12H
ET DE 14H À 17H **SUR RENDEZ-VOUS.**

Maison de l'Habitat et du Développement Durable du Grand Nancy

AVEC LE SOUTIEN DE
climaxion anticiper • économiser • valoriser
ADEME
Union européenne
Grand Est ALSACE CHAMPAGNE-ARDENNE LORRAINE
DÉPARTEMENT MEURTHE MOSELLE
métropole GrandNancy
SEILLE GRAND COURONNÉ
Sel & Vermois